

Journal de nos rivières



La lettre d'information du contrat de rivières
Renaison, Teyssonne, Oudan, Maltaverne

N° 4
Décembre 2018

Edito

Cette année encore a été particulièrement marquée par la sécheresse et l'étiage de nos cours d'eau. Ces phénomènes et leurs conséquences ne font que renforcer la nécessité de se mobiliser ensemble pour préserver nos milieux aquatiques.

En tant que pilote du contrat de rivières, Roannaise de l'Eau a décidé d'accélérer la réalisation de son programme d'actions en renforçant l'équipe rivières par l'arrivée de deux techniciens. Par leurs missions de conseil et d'accompagnement des riverains, ils contribuent à fédérer nos actions auprès de tous.

Nous entamons la dernière année du contrat de rivières, et de nombreuses actions vont être réalisées en 2019. Néanmoins, la démarche, initiée en 2014 avec nos partenaires en faveur des milieux aquatiques, demeure un enjeu important et doit perdurer. C'est pourquoi, Roannaise de l'Eau étudie dès aujourd'hui les dispositifs à mettre en oeuvre pour poursuivre le maintien du bon fonctionnement écologique des cours d'eau des quatre bassins versants.

Bonne lecture !

Gérard Neunier, Président du Comité de rivières,
Daniel Fréchet, Président de Roannaise de l'Eau,
Jacques Thirouin, Vice Président de Roannaise de l'Eau en charge des milieux aquatiques

Restauration de mares agricoles



Dans le Roannais, les mares sont encore présentes mais beaucoup d'entre elles ont disparu (comblement, envahissement par la végétation...) et pourtant, autrefois, elles étaient pleinement intégrées dans la vie agricole et rurale.

Or, ces étendues d'eau présentent de nombreux avantages comme l'abreuvement du bétail, notamment l'été, et l'amélioration de la qualité de l'eau en limitant le piétinement dans la rivière. Enfin, elles constituent un véritable écosystème fonctionnel : les batraciens, libellules et certaines plantes devenues rares s'installent de nouveau.

C'est pourquoi, Roannaise de l'Eau

a lancé un programme de restauration de mares agricoles des bassins versants de la Teyssonne, de l'Oudan et du Maltaverne, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine et les propriétaires.

En 2018, ce sont ainsi cinq mares qui ont été réhabilitées en roannais, sur la commune de Renaison.

Vous pouvez bénéficier de l'aide de notre équipe technique pour la réalisation de ce type de travaux. Tout ou partie du matériel et des prestations pourra être pris en charge financièrement par Roannaise de l'Eau : contact@roannaise-de-leau.fr

SOMMAIRE

Le contrat de rivières	2	Actions réalisées en 2018	4
La renaturation de deux cours d'eau à l'étude	2	Lutter contre la sécheresse	7
Zoom sur le suivi piscicole	3	Le saviez-vous ?	8

Le contrat de rivières

Cette année, de nouvelles actions ont été engagées pour préserver la qualité de nos cours d'eau. A titre d'exemple, des clôtures et abreuvoirs ont été aménagés le long des cours d'eau pour limiter le piétinement du bétail. Par ailleurs, les techniciens du contrat de rivières sont intervenus sur six secteurs infestés par la renouée du Japon, plante invasive qui prolifère aux abords de nos rivières. Des séances de sensibilisation auprès des scolaires ont également été menées et les réhabilitations et créations de stations de traitement des eaux usées se sont poursuivies.

Les actions phares réalisées depuis le lancement de notre contrat de rivières

LÉGENDE

-  Stations de traitement des eaux usées créées ou réhabilitées
-  523 élèves sensibilisés par des animations scolaires
-  Exploitations agricoles engagées dans des mesures respectueuses de l'environnement
-  5 mares agricoles restaurées
-  Interventions contre la Renouée du Japon
-  Actions pour limiter le piétinement bovin



La renaturation de deux cours d'eau à l'étude

Aux siècles derniers, le Mardeloup et la Montouse ont été fortement détournés de leur lit d'origine. En effet, pour des besoins agricoles, l'homme a dévié l'écoulement naturel de ces cours d'eau qui ne rejoignent plus le Renaison comme auparavant.



Les conditions de vie des poissons se trouvent ainsi très appauvries et la biodiversité est devenue quasi inexistante : la continuité écologique est rompue.

Ce constat alarmant, établi dans le cadre d'un diagnostic réalisé en 2014, a donné naissance à un projet de renaturation de ces cours d'eau. Cette action phare, inscrite dans le contrat de rivières lors de sa signature par

l'ensemble des partenaires, doit permettre d'améliorer durablement la qualité biologique de l'eau et le bon développement de la faune et la flore.

Les expertises menées entre 2015 et 2017 ont évalué les impacts des aménagements et proposé des solutions concrètes dans le respect des objectifs environnementaux. Des rencontres collectives et individuelles ont par ailleurs été organisées avec les propriétaires de ces terrains.

Aujourd'hui, se poursuivent les études, dont le montant global, y compris celles réalisées depuis l'initiation du projet, s'élève à 64 000 € TTC (subventionnées à hauteur de 80%). Ainsi, les nouveaux tracés des rivières permettant de retrouver une forme proche de leur état naturel initial sont en cours de finalisation. L'estimation financière des travaux (dont la mise en conformité des ouvrages de prélèvement, propriétés des usagers) est par ailleurs menée. Enfin, de nouvelles rencontres avec les propriétaires sont programmées dans les semaines à venir.

Zoom sur le suivi piscicole



Pêche électrique dans le Renaison, sur la commune de Riorges

La pêche électrique, véritable outil de suivi

Le suivi de la qualité des milieux aquatiques est régulièrement réalisé afin d'observer les résultats des aménagements effectués dans le contrat de rivières et de les adapter si nécessaire.

La Fédération de Pêche 42 est chargée du suivi piscicole. Elle a pour rôle d'effectuer, chaque année, un inventaire de la faune piscicole et d'observer l'évolution de la qualité des peuplements de nos rivières. Pour cela, les techniciens utilisent la méthode de la pêche électrique, respectueuse pour la faune et la flore. Le principe est de créer un champ électrique dans l'eau à l'aide de deux électrodes. Un technicien balaie le fond de la rivière avec ses appareils. Face au courant électrique, les poissons vont réagir par une nage forcée dans la direction souhaitée. Le poisson pourra alors être récupéré, dans une épuisette par un second technicien. L'objectif est de dénombrer les espèces. Chaque poisson est pesé et mesuré avant d'être relâché dans la rivière. Les résultats permettent, entre autres, de calculer l'Indice Poisson Rivières qui reflète la qualité de nos cours d'eau avec une note allant de très bonne à mauvaise, d'après une situation de référence.

Chaque année, sept opérations de pêche électrique sont menées sur la Teyssonne, le Renaison, le Mardeloup et l'Oudan, dont il ressort à ce jour :

- L'Oudan, présente des altérations de qualité d'eau depuis plusieurs années. Ce cours d'eau, déconnecté de la Loire, est marqué par le piétinement du bétail et l'apport d'eaux usées lors d'épisodes pluvieux, ce qui explique sa qualité piscicole médiocre (les poissons ont du mal à s'implanter et vivre dans cette rivière). La priorité est donc de réduire le piétinement bovin.
- Sur la Teyssonne amont, des truites et des vairons sont présents, mais en effectif réduit. Cela est dû aux températures trop élevées et au manque d'eau en période estivale qui limitent la production piscicole. Sur le cours médian le peuplement est dominé par des goujons et des chevaines, deux espèces résistantes aux températures plus chaudes. Le bilan général présente une qualité moyenne du cours d'eau.
- Le peuplement piscicole du Mardeloup, affluent du Renaison, est perturbé par les périodes d'assecs récurrentes qui lui confèrent une mauvaise qualité. Le Renaison, quant à lui, bénéficie d'un peuplement piscicole de bonne qualité : truites et chabots sont présents en bonne densité en amont. En outre, sept autres espèces viennent compléter le peuplement sur la partie plus aval (lamproies, barbeaux, hotus, vandoises...). Cette diversité confirme la bonne qualité du cours d'eau.

Les actions réalisées en 2018



Création d'une passe à poissons

L'amélioration de la libre circulation des poissons et du transport naturel des sédiments dans nos cours d'eau est une action phare de notre contrat de rivières pour assurer la continuité écologique.

Le ruisseau de la Montouse, affluent du Renaison, présentait une rupture dans cette libre circulation sur la commune de Saint Alban les Eaux. En effet, sous la route des Echaux, le ruisseau passait à travers une buse assortie d'une chute d'eau d'environ 70 cm, seuil représentant une difficulté de circulation conséquente.

En concertation avec la Mairie de St Alban les Eaux, un dispositif de franchissement a été mis en place courant 2018. La buse existante a été abaissée et équipée de chicanes à l'intérieur pour ralentir l'eau. A la sortie de cette buse, trois pré-barrages ont été installés afin de créer des bassins successifs en pente douce. Les rives ont été consolidées par des enrochements et des plantations.

L'effacement de ce seuil a décloisonné le cours d'eau. Il permet ainsi aux poissons de remonter 1 km de ruisseau, en amont de l'ouvrage aménagé.

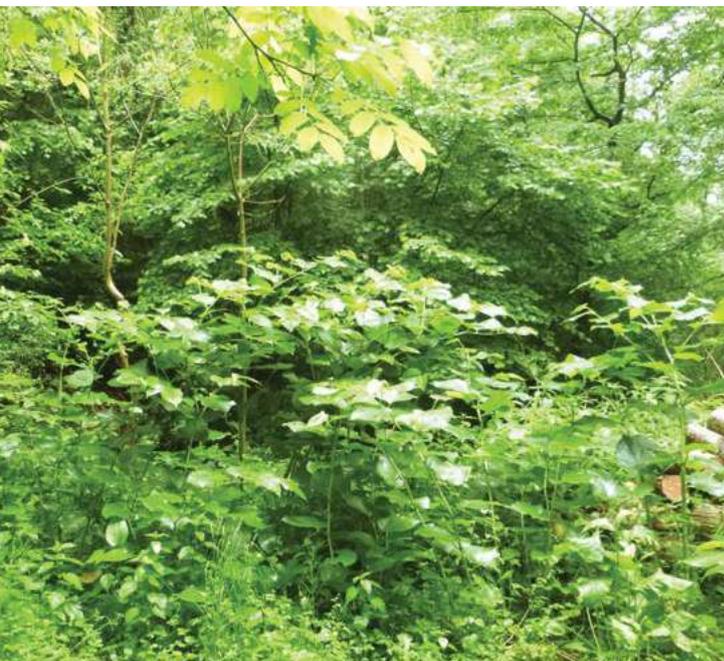
En tant que maître d'œuvre, Roannaise de l'Eau a confié ce chantier à l'entreprise Auvergne Bétons Spéciaux pour un montant de 42 000 € TTC.

Les enjeux de la libre circulation des poissons et des sédiments

Toutes les espèces de poissons ont besoin de se déplacer dans la rivière afin d'accomplir leur cycle de vie : alimentation, croissance, reproduction...

Le sectionnement d'un cours d'eau par des obstacles empêche tout échange entre les poissons d'une même espèce. Ainsi, les risques en cas de pathologies sont accrus et les possibilités de fuite ou d'éventuelles recolonisations lors de perturbations accidentelles (rejets, pollutions) sont réduites.

Une succession de retenues provoque un ralentissement de l'écoulement. Ainsi, les seuils et barrages peuvent empêcher le transit naturel des sédiments et causer un déficit à l'aval. Ce déficit entraîne, par compensation, une érosion du lit de la rivière et provoque la disparition d'éléments favorables à la vie et à la reproduction des espèces aquatiques.



Site infesté par la renouée du japon



Implantation de plusieurs espèces locales

Renaturation des sites infestés par la renouée du Japon

Un constat préoccupant

Sur les bassins versants de nos cours d'eau, la lutte contre la renouée du Japon relève d'un enjeu écologique majeur, dans une perspective de conservation de la biodiversité.

Grâce à sa très forte compétitivité vis-à-vis des autres végétaux, cette plante invasive est très résistante et représente une réelle menace pour la diversité floristique de nos cours d'eau. En effet, une fois installée, cette plante élimine rapidement toutes les autres espèces.

Un protocole d'interventions ciblées

L'objectif principal est d'éviter un envahissement massif de la renouée en limitant son extension aux abords de nos rivières. Par ailleurs, la ripisylve (végétation des cours d'eau) doit être reconstituée et diversifiée.

Aujourd'hui, six zones contaminées ont été traitées. Sur ces secteurs, la renouée du Japon a été éliminée et plusieurs plantes locales ont été réimplantées pour amorcer une mise en concurrence.

Des interventions complémentaires seront programmées pour s'adapter à une éventuelle repousse de la renouée.

Un plan de lutte ambitieux

En 2014, ce sont environ 50 foyers de renouée qui ont été répertoriés. Un foyer peut correspondre à quelques pieds comme à plusieurs dizaines de mètres carrés.

Les 10 foyers les plus importants ont été inscrits au contrat de rivières, situés les plus en amont de nos bassins versants. L'objectif est de limiter leur propagation vers l'aval (via un transport de bouture dans l'eau par exemple).

Depuis deux ans, des campagnes de fauchage, de destruction de la renouée et de renaturation ont été progressivement mises en place pour un investissement de 51 600 € TTC.



Accompagnement pour l'assainissement non collectif

L'assainissement des eaux usées évite que les milieux aquatiques ne se transforment en égouts et protège la faune et la flore des rejets polluants. C'est pourquoi il est primordial d'épurer au mieux les eaux usées.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a pour mission de conseiller les propriétaires sur les différentes possibilités techniques liées à leur projet de travaux, ainsi que sur les démarches administratives et la réglementation en vigueur. Les techniciens sont également amenés à contrôler la bonne exécution des travaux, le fonctionnement et l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Des aides financières peuvent être attribuées en cas de réhabilitation. Pour plus de renseignements, contactez le SPANC : contact@roannaise-de-leau.fr

Protection des berges

La protection des berges et du lit des rivières contre l'érosion passe par la pose de clôtures en retrait et l'aménagement d'abreuvoirs pour le bétail. Entre les clôtures et la rivière, plusieurs essences locales (aulne, frêne, sureau, saule, érable, etc.) sont implantées afin d'augmenter les habitats pour la faune aquatique et permettre le maintien des berges.

En 2018, 5 abreuvoirs et plus de 800 m de clôtures de berges ont été mis en place sur les communes de La Bénisson Dieu, Briennon, Saint Germain Lespinasse et Renaison.



Travaux descente d'abreuvoir sur l'Oudan à Renaison

Un abreuvoir solaire pour le bétail

Tout au long de l'année, les exploitants doivent satisfaire les besoins en eau des troupeaux. Il faut savoir qu'une vache boit quotidiennement 100 litres d'eau durant l'été. C'est pourquoi, dans le cadre du contrat de rivières, Roannaise de l'Eau propose un accompagnement technique et financier pour l'installation de systèmes d'abreuvement, comme des pompes à eau par exemple, afin de remplacer l'abreuvement direct en rivière. Ce type d'aménagement évite le piétinement du bétail dans le cours d'eau et préserve ainsi sa qualité.



Aménagement d'un abreuvoir solaire

Sur la commune de Saint Forgeux Lespinasse, le long de la Teyssonne, un abreuvoir solaire a été installé afin de mettre à disposition de l'eau fraîche en permanence pour le bétail. Ce dispositif fonctionne de manière totalement autonome : des capteurs solaires fournissent de l'énergie à une pompe reliée à la rivière, qui remonte l'eau et remplit le bac. La pompe se met en marche en fonction de la position du flotteur de régulation situé dans le bac.

Pour bénéficier de l'aide de l'équipe technique sur votre projet d'abreuvement, contactez Roannaise de l'Eau : contact@roannaise-de-leau.fr

Lutter contre la sécheresse



En économisant l'eau, je préserve les rivières

Cette année encore, le déficit pluviométrique et les fortes températures récurrents ont prolongé l'étiage* sévère des rivières de nos bassins versants. Les débits de nos cours d'eau sont donc actuellement faibles.

Les conséquences sont souvent dramatiques. L'étiage peut porter atteinte aux prélèvements pour l'eau potable, considérés comme un usage prioritaire de la ressource. Pour les milieux aquatiques, les tronçons des rivières à sec impliquent une mortalité piscicole due au manque d'oxygène. Enfin, la qualité de l'eau est menacée puisque les rejets et les pollutions sont moins dilués et deviennent plus impactants.

Les sécheresses sont gérées par des restrictions d'usages notamment. Un arrêté préfectoral** du 1^{er} octobre 2018 a prolongé les limitations d'usages de l'eau dans la Loire afin de préserver les activités prioritaires et la survie des écosystèmes aquatiques. Cependant, l'ensemble de ces impacts risque de s'amplifier avec les années, en ajoutant la perspective de changement climatique. Les adaptations de chacun sont donc plus que nécessaires à l'heure actuelle.

* période de basses eaux, de tarissement de la rivière

** arrêté préfectoral n°DT-18-0856

Comment agir sur ma consommation en eau ?

En tant qu'utilisateur, je peux préserver les rivières en limitant ma consommation d'eau potable :

A la maison : je prends une douche plutôt qu'un bain, j'équipe mes robinets d'aérateurs et j'installe une chasse d'eau à double débit.

Au jardin : j'installe un goutte-à-goutte pour éviter le gaspillage et j'arrose le soir pour limiter l'évaporation. Enfin, je bine la terre, ce qui équivaut à deux arrosages.

Ma voiture : Je lave ma voiture dans une station de lavage, 10 fois plus économe en eau ! D'autant plus que dans la plupart des stations de lavage, l'eau est récupérée, traitée et recyclée. Un geste simple et écologique pour garder son véhicule propre.

Station de lavage



A domicile



Le saviez-vous ?

Il est possible de connaître l'âge d'un poisson !

L'espérance de vie d'un poisson varie d'une espèce à une autre. Certains ne vivent que quelques mois alors que d'autres peuvent atteindre 30 ans !

En étudiant de près les écailles, il est possible de déterminer l'âge réel d'un poisson. C'est la scalimétrie.

La scalimétrie est l'étude des stries de croissance des écailles de poissons. L'activité des poissons varie au cours de l'année et les écailles grandissent en même temps que leur propriétaire. Ainsi, les périodes favorables à la croissance (forte disponibilité alimentaire, faible concurrence, température favorable... en été notamment) provoquent une augmentation de l'espace séparant deux stries. En période défavorable (hiver) les stries seront plus resserrées. Ces périodes donnent naissance à des séries de stries dont la lecture permet ainsi de définir l'âge du poisson.



Truite Fario typique de nos rivières

Quelques actions à venir en 2019

Etude pour stocker l'eau pluviale en hiver pour les agriculteurs afin de la réutiliser en période de sécheresse

Effacement de seuils pour rétablir la continuité écologique

Clôture de berges et aménagement d'abreuvoirs

Bilan des actions du Contrat de Rivières

Directeur de la publication : Gérard Meunier
Rédactrice en chef : Cécile Ray
Comité de rédaction : Services Communication et Gestion du cycle de l'eau de Roannaise de l'Eau
Conception Réalisation : Service Communication de Roannaise de l'Eau

Photos : Fotolia (p.7), Roannaise de l'Eau.
Illustration : Eric Perrin (p.2)
Impression : Imprimerie du Coteau
Tirage : 45 000 exemplaires
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2490-7308



NOUS CONTACTER

Roannaise de l'Eau
63, rue Jean Jaurès - CS 30215
42313 ROANNE Cedex
Tél. : 04 77 68 54 31
E-mail : contact@roannaise-de-leau.fr
Site internet : www.contrat-de-rivieres.fr

Les communes du contrat de rivières

Ambierle | Arcon | Briennon | Changy | La Bénisson-Dieu | Lentigny | Les Noës | Mably | Noailly | Ouches | Pouilly-les-Nonains | Renaison | Riorges | Roanne | Saint-Alban-les-Eaux | Saint-André-d'Apchon | Saint-Bonnet-des-Quarts | Saint-Forgeux-Lespinasse | Saint-Germain-Lespinasse | Saint-Haon-le-Châtel | Saint-Haon-le-Vieux | Saint-Léger-sur-Roanne | Saint-Rirand | Saint-Romain-la-Motte | Villemontais | Villerest

Les partenaires financiers

